

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Permis de conduire BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

Vous vous demandez si vous devez passer le **permis BE** pour conduire une voiture attelée d'une remorque ? Nous vous indiquons les informations à connaître et les étapes à suivre pour passer le permis BE.

Vérifier les véhicules que le permis BE autorise à conduire

Le permis BE permet de conduire un véhicule qui présente les **5 caractéristiques** suivantes :

Affecté au transport de personnes ou de marchandises

PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

9 places assises maximum (conducteur compris)

PTAC de la remorque supérieur à 750 kg **sans dépasser 3 500 kg** (ou semi-remorque)

Somme des PTAC (voiture + remorque) **supérieure à 4 250 kg**.

Le permis BE ne doit pas être confondu avec l'extension du **permis B** signalé par la mention 96 .

La mention 96 est nécessaire lorsque le PTAC de la remorque dépasse 750 kg et que la somme des PTAC (voiture + remorque) est supérieure à 3 500 kg **sans dépasser 4 250 kg**.

À savoir

Si vous avez un permis EB obtenu avant le 19 janvier 2013, vos droits acquis sont maintenus. La mention 79.06 est ajoutée sur votre permis pour vous permettre de tracter une remorque de plus de 3 500 kg de PTAC.

Vérifier les conditions pour passer le permis BE

Age

Vous devez avoir au moins **18 ans**.

Catégorie préalable nécessaire

Vous devez avoir le **permis B** pour pouvoir passer le permis BE.

Citoyenneté – Nationalité

Si vous avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les obligations de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous avez la nationalité suisse, andorrane, monégasque ou d'un État de l'Espace économique européen (EEE), vous devez avoir vos attaches personnelles et/ou professionnelles depuis au moins 6 mois en France.

Vous devez vivre en France depuis au moins 6 mois et avoir un titre de séjour valide.

À noter

Le contrôle médical n'est pas exigé pour obtenir le permis BE.

S'inscrire à l'examen du permis de conduire

A votre demande, votre auto-école se charge de votre inscription à l'examen du permis. Toutefois, vous devez activer vous-même le compte créé en votre nom sur le site de l'ANTS . Vous recevez un mail pour activer le compte.

Pour vous inscrire, l'auto-école a besoin des documents suivants, en version photographiée ou numérisée :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

1 photo d'identité ou 1 photo-signature numérique

Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)

Votre permis de conduire de la catégorie B

Si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou attestation individuelle d'exemption, ou attestation de situation vis-à-vis du service national, ou attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

Une fois inscrit à l'examen, vous recevez une **attestation d'Inscription au Permis de Conduire (AIPC)** contenant votre **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)**.

L'inscription à l'examen du permis de conduire se fait en ligne sur le site de l'ANTS .

Préparez les documents suivants, en version photographiée ou numérisée :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

1 photo d'identité ou 1 photo-signature numérique

Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)

Votre permis de conduire de la catégorie B

Si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou attestation individuelle d'exemption, ou attestation de situation vis-à-vis du service national, ou attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

Une fois inscrit à l'examen, vous recevez une **attestation d'inscription au Permis de Conduire (AIPC)** contenant votre **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)**.

- Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)

Savoir comment récupérer le numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) s'il est égaré ou désactivé

Vous devez demander la communication du numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) dans les situations suivantes :

Vous avez **perdu** votre attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC) entre le moment de votre inscription sur le site de l'ANTS et le passage du code.

Vous souhaitez **changer d'auto-école** et vous n'avez pas pu récupérer votre NEPH.

Vous avez **dépassé un délai de plus de 5 ans** entre votre inscription sur le site de l'ANTS et le passage du code. En effet le NEPH dont vous disposez peut être trop ancien et ne plus vous permettre de passer les examens.

Un téléservice permet, après validation par le service compétent, de générer une nouvelle AIPC comportant votre NEPH. Votre auto-école peut également réaliser la démarche pour vous.

- Permis de conduire : demander la communication d'un NEPH perdu ou la réactivation d'un NEPH

Passer l'examen du code (épreuve théorique)

Vous pouvez passer le code (ETG) via une auto-école ou en candidat libre

Pour être dispensé de passer le code, vous devez **remplir au moins l'une des conditions suivantes** :

Avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique (code) depuis 5 ans ou moins

Avoir une catégorie de permis depuis 5 ans ou moins, sauf la catégorie AM

Avoir un permis de conduire français obtenu par échange (code 70) depuis 5 ans ou moins.

Le code 70 doit être suivi des lettres suivantes : DE (Allemagne), AT (Autriche), BE (Belgique), BG (Bulgarie), CY (Chypre, partie grecque), HR (Croatie), DK (Danemark), ES (Espagne), EE (Estonie), FI (Finlande), GR (Grèce), HU (Hongrie), IE (Irlande), IT (Italie), LV (Lettonie), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), MT (Malte), NL (Pays-Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), CZ (République tchèque), RO (Roumanie), SK (Slovaquie), SI (Slovénie), SE (Suède), IS (Islande), LI (Liechtenstein), NO (Norvège).

La dispense de code peut être accordée si vous présentez l'un des documents suivants :

Permis de conduire en cours de validité obtenu depuis 5 ans ou moins

Certificat d'examen temporaire du permis de conduire, papier ou dématérialisé, en cours de validité (4 mois maximum)

Attention

Depuis 2021, les catégories A1 ou A2 ne permettent plus d'obtenir une dispense du code (épreuve théorique générale ou ETG).

Préparer l'épreuve pratique (conduite)

L'auto-école doit vous proposer un contrat-type de l'enseignement de la conduite. Ce contrat précise notamment le **programme** et le **déroulement de la formation**, le **prix** de la formation et des prestations administratives, les **obligations** de chacun, les **moyens de paiement**.

L'auto-école vous ouvre un accès à un **livret d'apprentissage numérique** (objectifs de la formation et suivi de votre progression).

Savoir ce que contient le livret d'apprentissage numérique

Le livret d'apprentissage numérique précise les compétences à acquérir et retrace le parcours de votre formation à la conduite.

Les principales informations du livret concernant :

L'école de conduite (auto école ou association)
Les enseignants ou, si nécessaire, l'accompagnateur
Les heures de conduite effectuées
La formation dispensée.

En cas de perte de l'accès au livret numérique, un nouvel accès vous est ouvert avec l'aide de l'enseignant ou de l'accompagnateur.

À savoir

Si votre demande de permis de conduire a été validée avant 2024, vous pouvez continuer à utiliser un livret d'apprentissage en format papier.

Passer l'examen de la conduite (épreuve pratique)

Accompagnateur

La présence d'un accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances dans les matières suivantes :

Code de la route
Sécurité et signalisation routière
Vérifications du véhicule avant le départ
Attelage et dételage d'un ensemble
Réalisation d'une manœuvre.

L'épreuve HC comprend plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité.

Pour être admis, vous devez obtenir **plus de 18 points**, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous **conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation (CIR)** pendant les **3 ans** qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR se déroule sur des **itinéraires variés**.

Les **compétences** suivantes sont évaluées :

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
Autonomie et la conscience du risque
Connaître et utiliser les commandes
Prendre l'information
Adapter son allure aux circonstances
Appliquer la réglementation
Communiquer avec les autres usagers
Partager la chaussée
Maintenir des espaces de sécurité.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins **17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

À savoir

Les **auto-écoles** préparant aux permis de conduire **BE, C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E et DE** peuvent **réserver des places pour l'épreuve pratique** sur le site pro.permisdeconduire.gouv.fr.

Télécharger le résultat de l'examen du permis de conduire et le CEPC en cas de résultat favorable

Après l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat de l'examen. Vous pouvez **consulter le résultat en ligne dès le lendemain du passage de l'examen**.

Si le résultat est favorable, vous pouvez télécharger votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Le CEPC, accompagné d'un titre d'identité, **sert de permis de conduire pendant 4 mois** à partir du jour de l'examen. Le CEPC est valable uniquement **en France**. En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC sous format papier ou dématérialisé.

- Consulter en ligne le résultat de votre examen du permis de conduire

À savoir

En cas d'échec à une épreuve du permis de conduire, vous ne pouvez pas vous présenter à l'épreuve suivante avant un délai de 2 jours (date à date).

Demander un nouveau permis de conduire intégrant le permis BE

Vous devez demande un nouveau permis qui intègre la nouvelle catégorie obtenue

Suivre la demande du permis BE (titre de conduire)

Un service en ligne permet de **suivre votre demande de permis de conduire**.

- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire

Savoir comment le permis de conduire est expédié et suivre son envoi

Expédition du permis de conduire

L'expédition du permis de conduire (titre de conduite) se fait **par Lettre suivie**.

Ce type d'envoi **traçable**, avec remise en boîte aux lettres, est différent d'un courrier classique.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Suivi de l'envoi du permis de conduire

À partir de la réception du SMS vous informant de la validation de votre demande en ligne, il faut compter **environ 15 jours** pour recevoir votre permis de conduire (titre de conduite).

À la fin de l'étape de fabrication de votre titre de conduite, vous recevez un **mail contenant un lien de suivi d'expédition du courrier**. Ce lien permet de suivre l'acheminement de votre titre de conduite.

Le suivi de l'envoi de votre titre de conduite peut également s'effectuer directement sur le site de La Poste avec le numéro du courrier suivi.

À noter

Afin de rester informé de l'état de votre demande et de l'expédition de votre permis de conduire, **pensez à fournir votre numéro de téléphone et votre email lors de la téléprocédure**.

En cas de non réception du permis de conduire

Si vous n'avez pas reçu votre permis de conduire (titre de conduite) alors que la consultation du suivi de courrier affiche une distribution effectuée, contactez l'ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Après réception du permis BE, vérifier sa durée de validité

La durée de validité d'un permis de conduire (titre de conduite) au format carte de crédit est de **15 ans**.

À la fin de cette période, le **renouvellement** est une **simple démarche administrative** : il n'y a ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer.

Ainsi, même si votre titre de conduite est valable **15 ans**, votre catégorie de permis reste valable **à vie** (sauf restriction individuelle).

Toutefois, la durée de validité du titre peut être réduite pour raisons de santé.

Savoir où trouver les dates de fin de validité sur le permis de conduire

La **validité du titre** ne doit pas être confondue avec la **validité des catégories de permis** :

La **date de fin de validité du titre de conduite** est indiquée au **recto**, à la **ligne 4b**.

Les **dates d'obtention et de fin de validité des catégories de permis** figurent au **verso** du permis, **colonnes 10 et 11**.



Transports

Comment décrypter

le permis de conduire ?

le permis de conduire :

● Symbole et nom de l'État qui a délivré le titre



PERMIS DE CONDUIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire
- 4a. Date de délivrance du titre 4.c Autorité de délivrance
- 4b. Date de fin de validité du titre
5. Numéro du permis ou numéro NEPH
7. Signature du titulaire

9. Catégories de permis

B1FRA13AA00026140101RICHARD<SP7

Date de 1^{re} délivrance
de chaque catégorie de permis

Date de fin de validité
de chaque catégorie de permis

Catégories de permis

Numéro de dossier
(numéro NEPH)

Codes restrictifs.
Par exemple : 01.01
pour les lunettes

750104

100001

13143F000004



RF

12.

9.	10.	11.	12.
AM 			
A1 			
A2 			
A 	01.01.00		
B1 			
B 	01.01.00		
C1 			
C 			
D1 			
D 			
BE 			
C1E 			
CE 			
D1E 			
DE 			

Nom 2. Prénom 3. Date et lieu de naissance 4a. Délivré le 4b. Expire le
c. Délivré par 5. N° de permis 10. Depuis le 11. Jusqu'au 12. Codes

Service-Public.fr

Décrypter le permis de conduire © Service Public (DILA)

L'infographie explique quelles sont les informations indiquées sur le permis de conduire.

Recto du permis de conduire :

1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire
- 4a. Date de délivrance du titre
- 4b. Date de fin de validité du titre
- 4c. Autorité de délivrance
5. Numéro du titre
7. Signature du titulaire
9. Catégories de permis

Légende non numérotée : symbole et nom de l'État qui a délivré le permis de conduire

Verso du permis :

9. Catégories de permis
10. Date de 1^{re} délivrance de chaque catégorie de permis
11. Date de fin de validité de chaque catégorie de permis
12. Codes restrictifs. Par exemple : 01.01 pour les lunettes

Légende non numérotée : Numéro de dossier (numéro NEPH)

Savoir si une visite médicale est nécessaire pour prolonger la validité du permis BE

Depuis le 3 juin 2016, **vous n'avez plus de visite médicale à passer pour prolonger la validité de votre permis de conduire BE** (anciennement EB) sauf s'il est limité pour raisons de santé.

Vous pouvez utiliser votre titre de conduite **sur lequel la catégorie BE figure à l'état non prolongé jusqu'à la fin du délai indiqué au recto du titre, à la ligne 4B.**

Vous devez toutefois remplir les 2 conditions suivantes :

Votre catégorie BE ne doit pas être limitée pour raisons de santé

Vous ne devez pas être privé de votre droit de conduire

La demande de renouvellement se fait en ligne sur le site de l'ANTS avant la fin du délai de validité du permis de conduire.

Le motif de la demande à cocher est : "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire"

Si vous ne possédez pas de catégorie du groupe lourd (C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E ou DE), il vous sera délivré un titre de conduite avec une validité de 15 ans.

Un service en ligne permet de **suivre votre demande de permis de conduire.**

Savoir comment le permis de conduire est expédié et suivre son envoi

Expédition du permis de conduire

L'expédition du permis de conduire (titre de conduite) se fait par **Lettre suivie**.

Ce type d'envoi **traçable**, avec remise en boîte aux lettres, est différent d'un courrier classique.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Suivi de l'envoi du permis de conduire

À partir de la réception du SMS vous informant de la validation de votre demande en ligne, il faut compter **environ 15 jours** pour recevoir votre permis de conduire (titre de conduite).

À la fin de l'étape de fabrication de votre titre de conduite, vous recevez un **mail contenant un lien de suivi d'expédition du courrier**. Ce lien permet de suivre l'acheminement de votre titre de conduite.

Le suivi de l'envoi de votre titre de conduite peut également s'effectuer directement sur le site de La Poste avec le numéro du courrier suivi.

À noter

Afin de rester informé de l'état de votre demande et de l'expédition de votre permis de conduire, **pensez à fournir votre numéro de téléphone et votre email lors de la téléprocédure.**

En cas de non réception du permis de conduire

Si vous n'avez pas reçu votre permis de conduire (titre de conduite) alors que la consultation du suivi de courrier affiche une distribution effectuée, contactez l'ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- [Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de fin de validité](#)
- [Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire](#)

Vous pouvez utiliser votre titre de conduite **sur lequel figure la catégorie BE (anciennement EB) à l'état non prolongé jusqu'au 19 janvier 2033** (y compris si votre titre a été délivré avant le 3 juin 2016).

Vous devez toutefois remplir les **2 conditions** suivantes :

Votre catégorie BE ne doit pas être limitée pour raisons de santé

Vous ne devez pas être privé de votre droit de conduire

Permis de conduire

Attestation et brevet de sécurité routière

[Attestation de sécurité routière \(ASR\)](#)

[Attestation scolaire de sécurité routière \(ASSR\)](#)

[Brevet de sécurité routière \(BSR\), catégorie AM du permis de conduire](#)

Permis moto

[Permis A1 \(permis 125 cm3\)](#)

[Permis A2 \(- de 35 kw\)](#)

[Permis A \(+ de 35 kw\)](#)

Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

[Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans \(AAC\)](#)

[Conduite encadrée à partir de 16 ans](#)

[Conduite supervisée à partir de 18 ans](#)

[Permis B : voiture ou camionnette](#)

[Permis B en candidat libre](#)

[Permis B1 : quadricycle lourd à moteur](#)

[Permis BE : voiture avec remorque \(voiture + remorque > 4250 kg\)](#)

Permis pour le transport de marchandises et de personnes

[Permis C \(+ de 3,5 t\)](#)

[Permis CE \(+ de 3,5 t avec remorque\)](#)

[Permis C1 \(entre 3,5 t et 7,5 t\)](#)

[Permis C1E \(entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque\)](#)

[Permis D \(transport + de 8 passagers\)](#)

[Permis DE \(transport + 8 passagers avec remorque\)](#)

[Permis D1 \(transport de 16 passagers maximum\)](#)

[Permis D1E \(transport de 16 passagers maximum avec remorque\)](#)

Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

[Vol](#)

[Perte](#)

[Détérioration](#)

Conduite et santé

[Contrôle médical pour raisons de santé](#)

[Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel](#)

[Conduite et handicap](#)

**Questions –
Réponses**

- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?
- Comment savoir où en est votre demande de permis de conduire ?
- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?
- Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?
- Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?
- Permis de conduire : comment passer le code (épreuve théorique commune ou ETG) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Permis de conduire
- Permis B : voiture ou camionnette

Pour en savoir plus

- Contrat type de l'enseignement de la conduite
Source : Legifrance
- Site de la sécurité routière
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

- **Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire**

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- École de conduite labellisée (auto-école, association)
- Pour être accompagné lors des démarches en ligne :
[Point d'accueil numérique](#)
- France Services / Maison de services au public

Services en ligne

- Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives)
Outil de recherche
- Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)
Téléservice
- Permis de conduire – Avis médical
Formulaire
- Permis de conduire : demander la communication d'un NEPH perdu ou la réactivation d'un NEPH
Téléservice
- Consulter en ligne le résultat de votre examen du permis de conduire
Téléservice
- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...
Téléservice
- Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen
Téléservice
- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire
Téléservice

**Textes de
référence**

- Code de la route : articles R221-4 à R221-8
Délivrance et catégories
- Code de la route : articles R221-9 à R221-13
Vérification d'aptitude
- Décret n°2020-142 du 20 février 2020 définissant le contrat type de l'enseignement de la conduite
- Arrêté du 19 décembre 2023 relatif au livret d'apprentissage numérique des formations au permis de conduire modifiant plusieurs arrêtés ministériels
- Arrêté du 25 avril 2022 relatif à la généralisation progressive d'un système d'attribution des places pour l'épreuve pratique des permis de conduire BE, C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E et DE
- Arrêté du 22 octobre 2014 fixant la méthode nationale d'attribution des places d'examen du permis de conduire
- Arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie BE du permis de conduire
- Arrêté du 26 avril 2013 relatif à la notification des résultats des examens du permis de conduire
- Arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B en vue de la conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est comprise entre 3500 et 4250 kg
- Arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour conduire une voiture avec remorque de plus de 750 g (permis BE)
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30